Lorsqu’Allah veut châtier un groupe de gens, ce châtiment touche tous ceux qui sont parmi eux, ensuite, ils seront ressuscités selon leurs œuvres.

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « J’ai entendu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dire : " Lorsqu’Allah veut châtier un groupe de gens, ce châtiment touche tous ceux qui sont parmi eux, ensuite, ils seront ressuscités selon leurs œuvres." »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a informé du fait que lorsqu’Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, veut châtier un peuple à cause de ses méfaits, « ce châtiment touche tous ceux qui sont parmi eux », même ceux qui ne partagent pas l'opinion [des malfaiteurs]. Allah, Exalté soit-Il, châtie tout le monde lorsque le mal devient manifeste et que les péchés sont commis ouvertement. « Ensuite, ils seront ressuscités selon leurs œuvres », chacun sera ressuscité selon ses actions. Si leurs actions étaient bonnes, leur fin le sera également, sinon, leur fin sera mauvaise. Ce châtiment divin est donc une purification pour les gens vertueux et une punition pour les pécheurs. Et le fait de les ressusciter selon leurs œuvres est un jugement équitable, car ils ne seront récompensés pour leurs bonnes actions que dans l’au-delà tandis qu’en ce bas monde, même s’il leur arrive du mal, ce n’est qu’une façon d’effacer les mauvaises actions qu’ils auront commises. Le châtiment envoyé, en ce bas monde, contre les injustes atteint également ceux qui étaient parmi eux et qui ne leur faisaient aucun reproche. Ces derniers seront ainsi châtiés pour leur complaisance. Toutefois, au Jour de la Résurrection, chacun sera ressuscité et rétribué selon ses œuvres.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6329